FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME
COMITÉ RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

RÉUNION DE BUREAU
DU 16 JUIN 2026

Membres présents :	MM.	ESNAULT Jean-Claude	Président
		LAMBERT Philippe	Secrétaire Général
		TESSIER Francis	Trésorier Général, Vice-Président délégué
		DANIEL Alain	Vice-président, Président de la Loire-Atlantique
		OLLIER Jean-Michel	Vice-Président, Président de la Sarthe
		PONIER Lilian	Vice-président, Président du Maine-et-Loire
Invité :	M.	VERGEREAU Romain	Responsable des services
Excusé :	M.	ALBERT Michel	Vice-président, Président de la Vendée
Absent :	M.	DOUET Christian	Vice-Président, Président de la Mayenne

La séance est ouverte à 19 h 00.

I ACCUEIL DES PERSONNES PRÉSENTES

La séance est ouverte par le Président, qui rappelle le caractère exceptionnel de la réunion de Bureau. Il souhaite la bienvenue aux participants.

II CRÉATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE AU SERVICE DEVELOPPEMENT DU COMITÉ RÉGIONAL

M. VERGEREAU présente le projet régional « Tous en selle », action de mobilité à destination des lycéens des Pays de la Loire visant à inciter à l'usage du vélo pour les déplacements du quotidien.

Le Président s'interroge sur l'officialisation par la Région.

M. VERGEREAU indique que celle-ci n'est pas encore parvenue mais que la confirmation est attendue au cours de la semaine, conformément aux informations évoquées par le Conseil Régional.

M. VERGEREAU indique qu'un rendez-vous s'est tenu avec Mme Amélie LIBEAU et M. ESNAULT au siège de la Région, en présence de M. Emmanuel RORTEAU, Responsable du Service Sport, accompagné de plusieurs de ses collègues. Lors de cette rencontre, la Région a présenté l'action « Tous en selle », envisagée à partir de la rentrée 2027 dans les lycées des Pays de la Loire. Le Comité Régional a été désigné comme coordinateur. Le Conseil Régional souhaite associer plusieurs acteurs du cyclisme en qualité de sous-traitants (Clubs FFC, FF VÉLO et la FUB).

M. VERGEREAU présente les quatre objectifs principaux du programme « Tous en selle » :

- Mobilité quotidienne : intégrer le vélo comme maillon de la chaîne de transport (au même titre que bus, covoiturage, train), favoriser l'autonomie des lycéens dans leurs déplacements (scolaires, stages).
- Santé publique : lutter contre la sédentarité chez les lycéens.
- Développement durable : sensibiliser aux enjeux environnementaux liés à la mobilité.
- Acculturation à long terme : profiter de la période lycée pour instaurer une pratique pérenne du vélo (« les adultes de demain »).

Le Conseil Régional envisage de retenir 11 lycées, avec une répartition équilibrée sur les cinq départements des Pays de la Loire. Les sous-traitants devront être des acteurs locaux.

Trois activités seront proposées aux lycées retenus :

- Atelier cartographie et itinéraires : lecture de GPS, 15 élèves maximum, session de 1 h 00.
- Atelier auto-réparation : bases de la maintenance (patins de frein, câble de dérailleur, changement d'une chambre à air suite à crevaison), 8 personnes, session de 1 h 00 à 1 h 30.
- Atelier conduite à vélo : remise en selle inspirée du « savoir rouler », 6 personnes, session de 1 h 00 à 2 h 00.
  Location de vélos (en option) : proposition de mise à disposition de vélos pour les lycées dépourvus de matériel ; recours possible à des prestataires privés si nécessaire, en complément de la flotte du Comité Régional.

M. VERGEREAU précise que, après l'officialisation attendue cette semaine, le Conseil Régional communiquera l'offre « Tous en selle » aux lycées et transmettra les coordonnées du Comité Régional (FFC) pour information et accompagnement. Le Comité Régional fera de la prospection (mail, téléphone) auprès des lycées.

La clôture des dossiers de candidature est fixée au 5 octobre prochain. Le comité de sélection se réunira à la mi-novembre. Les premières interventions pourront démarrer en décembre 2026 ou au début de l'année 2027.

Le Comité Régional concevra, en co-construction avec les partenaires (FFC, FF Vélo, la FUB), les contenus de formation des trois activités (cartographie, auto-réparation, conduite). Il assurera la planification des interventions, la coordination des sous-traitants et le suivi de la facturation.

Le Conseil Régional prévoit une enveloppe de 40 000 € par an sur trois ans (projet triennal). Les fonds seront versés en deux temps :

- 80 % à la signature de la convention
- 20 % à la clôture des interventions, sur justificatifs (factures)

M. TESSIER présente l'hypothèse budgétaire retenue :

- 10 000 € affectés au Comité Régional pour la coordination et le pilotage
- 30 000 € destinés aux sous-traitants/intervenants, répartis entre les 10 à 11 lycées sélectionnés

M. TESSIER rappelle les contraintes financières. Chaque lycée ne pourra pas prendre les quatre thématiques simultanément.

Mme LIBEAU a élaboré un simulateur budgétaire qui sera remis aux lycées retenus. Ce simulateur permet de sélectionner, parmi les quatre thématiques, les activités souhaitées dans la limite d'un budget maximal d'environ 2 200 € par lycée. Les lycées pourront composer leurs activités en fonction de leurs besoins, certains scénarios atteignant le plafond budgétaire.

M. VERGEREAU expose également que le marché avec Nantes Métropole court jusqu'au 31 décembre 2026 et que les sollicitations sont nombreuses, surchargeant Mme LIBEAU, Chargée de développement. Ce nouveau projet, de nature « Nantes Métropole bis », accroît la charge. Sans renfort, le Comité Régional ne pourra satisfaire la demande du Conseil Régional.

M. OLLIER interroge la cohérence des calculs, évoquant 3 000 € par lycée pour 10 lycées (soit 30 000 €) et une enveloppe de 10 000 € pour la coordination. Il est expliqué qu'une partie du budget servira à rétribuer la conception des contenus pédagogiques.

Un renfort RH de 4 mois est proposé pour d'une part capter les crédits non utilisés sur le marché de Nantes Métropole et d'autre part répondre au projet « Tous en selle » de la Région.

M. VERGEREAU propose la candidature de Mme Angelina ROBIC, alternante au Comité Régional dont le contrat se termine le 31 août. Elle connaît la structure, est intéressée et ce CDD lui permettrait de monter en compétences en gestion de projet.

M. TESSIER souligne le gain de temps lié au recrutement d'une personne qui « connaît la maison » et l'importance de maintenir de bonnes relations avec la Région.

Le recrutement en CDD de quatre mois au niveau du service du Développement du Comité Régional est validé à l'unanimité par les membres du Bureau présents. Ce poste assistera Mme LIBEAU, coordonnera « Tous en Selle », participera au dossier de partenariat et au suivi du Projet Associatif et RSO.

III RECHERCHE DE PARTENARIATS

Le Président informe le Bureau de sa rencontre avec M. Jérôme PINEAU, ancien coureur professionnel, qui a créé une société spécialisée dans la recherche de partenaires. MM. TESSIER, VERGEREAU et Mme ROBIC ont également participé à une visio pour échanger sur une future collaboration.

M. TESSIER souligne que la recherche de partenaires est un métier et que le modèle a évolué vers le développement commun entre l'association et l'entreprise.

La proposition de M. PINEAU inclut un « ticket d'entrée » unique de 6 000 € TTC et une commission de 10 % sur les contrats trouvés (inférieurs à 10 000 €). Il juge l'investissement rentable et le risque financier acceptable.

M. PONIER reste dubitatif sur le choix de l'intervenant.

M. LAMBERT insiste sur la nécessité de bien clarifier la durée de l'engagement dans le contrat.

La stratégie proposée par M. PINEAU s'articule autour de la valorisation du haut niveau, des événements (ex : Championnats de France de Cyclo-Cross à Pontchâteau), le cyclisme féminin, les actions de mobilité et RSO (Savoir Rouler à Vélo) et la communication auprès des entreprises.

Les membres du Bureau valident à la majorité la proposition de Jérôme PINEAU pour la recherche de partenariats au Comité Régional.

IV CHAMPIONNAT RÉGIONAL VTT SAINTE-SUZANNE (53)

Le Président aborde la question de la participation de licenciés FFC à des épreuves organisées par des fédérations affinitaires (UFOLEP), en particulier lorsque celles-ci coïncident avec des championnats régionaux FFC. Un cas concret est soulevé concernant le Championnat Régional de VTT du 14 juin 2026 à Sainte-Suzanne (53), où des jeunes présélectionnés pour le Trophée de France des Jeunes Vététistes (TFJV) ont préféré participer à une épreuve UFOLEP. L'organisateur, M. Jean-Michel CHARDON et M. Gérard LAUNAY, Président de la Commission Régionale de VTT, ont été mandatés pour identifier les licenciés concernés.

Les membres du Bureau décident de faire preuve de fermeté : tout licencié présélectionné pour une compétition nationale qui ne participe pas au championnat régional au profit d'une épreuve d'une autre fédération sera automatiquement exclu de la sélection finale.

Pour la saison 2027, il est convenu d'inscrire explicitement dans les modalités de sélection de chaque discipline que la participation aux championnats régionaux est obligatoire pour être éligible aux sélections nationales.

D'autre part, M. VERGEREAU informe le Bureau que le président de la FSGT Sarthe, a utilisé les réseaux sociaux du Comité pour promouvoir ses propres épreuves (message en commentaires). Il est décidé de lui adresser une réponse privée et de supprimer ses commentaires en cas de récidive.

Le Président soulève également le cas d'un licencié éducateur, récemment diplômé arbitre régional FFC, qui organise une épreuve de Gravel sous l'égide de la FSGT. M. LAMBERT, Président de la Commission Régionale d'Arbitrage, propose de lui retirer son diplôme s'il persiste. Le Bureau prend acte de cette proposition comme levier d'action.

V RENCONTRE AVEC LA F.F.C.

Le Président informe qu'il a été contacté par M. Gilles DA COSTA, Trésorier de la F.F.C, qui souhaite rencontrer les élus du Comité Régional lors de sa présence aux Championnats de France de l'Avenir à Chantonnay (15-19 juillet 2026). La date du vendredi 17 juillet au matin est initialement proposée. Le Président doit définir un créneau convenant au plus grand nombre.

VI CÉRÉMONIE DE RÉCOMPENSES DES ATHLÈTES

M. VERGEREAU revient sur le point évoqué lors de la réunion de Bureau du 19 mai dernier concernant la délocalisation de la cérémonie de récompenses des athlètes à Angers, et interroge M. PONIER à ce sujet. M. PONIER indique ne pas avoir avancé sur la recherche de personnalités. Les membres du Bureau décident de maintenir l'organisation au niveau du Comité Régional pour cette année (samedi 31 octobre 2026).

Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt la séance à 20 h 15.

TABLE DES MATIERES

I	**ACCUEIL DES PERSONNES PRÉSENTES**	page 1
II	**CRÉATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE AU COMITÉ RÉGIONAL**	page 1
III	**RECHERCHE DE PARTENARIATS**	page 3
IV	**CHAMPIONNAT RÉGIONAL VTT SAINTE-SUZANNE (53)**	page 3
V	**RENCONTRE AVEC LA F.F.C**	page 4
VI	**CÉRÉMONIE DE RÉCOMPENSES DES ATHLETES**	page 4